

Hondschoote, 6-7 septembre 1793

Des gendarmes à la guerre pour défendre la « patrie en danger »

Renaud Faget

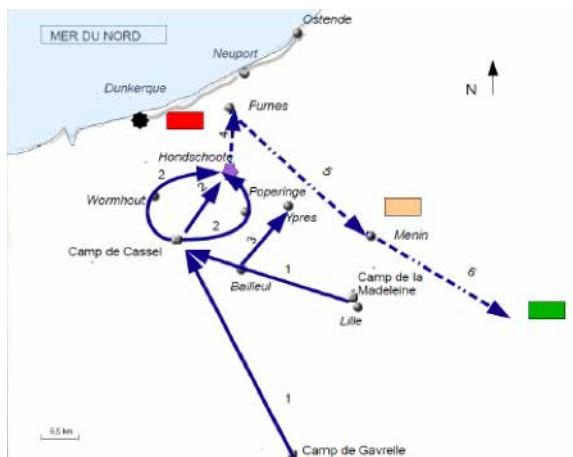
Docteur en histoire, chercheur affilié à l'IHMC/IHRF

Du 6 au 8 septembre 1793, l'armée du Nord commandée par le général Houchard remporte la victoire d'Hondschoote contre les troupes coalisées dirigées par le duc d'York. La bataille permet de dégager la ville de Dunkerque, assiégée depuis le mois d'août. Cette victoire a, dans l'immédiat, un retentissement considérable puisque c'est la première victoire française depuis la défaite de Neerwinden et la débâcle de l'armée de Dumouriez en mars 1793. La France est alors rapidement « assiégée » selon l'expression consacrée et les troubles intérieurs aggravent la situation : Toulon est livrée aux Anglais, les fédéralistes contestent la légitimité de la Convention nationale, Lyon est en sédition, la guerre de Vendée éclate. La « patrie est [donc] en danger » ce qui explique l'extraordinaire effort politico-militaire des autorités montagnardes pour renverser la situation. La Convention et son Comité de salut public concentrent leurs efforts sur l'armée du Nord, la principale armée de la République qui doit parer les menaces les plus immédiates : l'offensive autrichienne et anglaise. La bataille d'Hondschoote représente donc a priori un soulagement qui consacre les efforts des Montagnards.

Pourtant, cette image se brouille assez rapidement. Le 20 septembre, le général Houchard est arrêté avec son état-major. Il est condamné et exécuté en novembre. Son crime ? La victoire d'Hondschoote aurait été un faux succès qui masquerait une trahison. L'historien est donc en face d'un véritable paradoxe : comment guillotiner un général victorieux ? Comment la victoire peut-elle être une trahison ? Qu'est-ce qu'une victoire alors ?

La participation des gendarmes à la bataille d'Hondschoote soulève également des questions. Le rôle de la 32^e division de gendarmerie ou « gendarmes à pied de Paris » est aujourd'hui parfaitement inscrit dans la mémoire de l'Arme. Depuis le 4 novembre 1913, le nom du combat est marqué sur le drapeau de la gendarmerie. Aujourd'hui, la ville est devenue un véritable « lieu de mémoire » : chaque année a lieu une cérémonie-anniversaire en présence des autorités civiles et gendarmiques. C'est l'occasion de remettre des investitures, des décorations et de déposer une gerbe au pied de la statue de la Victoire. Pourtant les rapports qui affluent à Paris après la bataille ignorent globalement l'action

Plan du 30 août: mouvement tournant autour de Lille



- Ville assiégée par les Anglais
 - Ville
 - Camp
 - Lignes de communication anglaises
 - ☆ Objectif principal
 - Armée de Cobourg
 - Armée du duc d'York
 - Armée du prince d'Orange
- 1 → Concentration sur Cassel
 - 2 → Offensive contre l'armée d'observation de Freytag
 - 3 → Couverture des flancs
 - 4 → Mouvement possible sur les arrières anglais
 - 5 → Mouvement possible contre les Hollandais
 - 6 → Mouvement possible contre les Autrichiens

Carte de la bataille d'Hondschoote.
Source : auteur.

des gendarmes à pied. La reconnaissance est donc tardive. Il faut expliquer cette latence et le passage des récits de bataille à une mémoire aujourd'hui bien structurée.

La bataille d'Hondschoote est-elle une victoire ?

Sous la Révolution, une bataille n'est connue qu'à travers les rapports du commandement militaire et des Représentants en mission près les armées. Les rapports présentent principalement un récit de combat qui porte une lecture programmatique des opérations. Les récits, qui forment un « discours-bataille », sont envoyés au ministère de la guerre, à la Convention nationale et au Comité de salut public. Ce sont les rapports du commandement qui sont les plus attendus car il revient au général en chef de donner du sens à l'événement. Or les récits rédigés par Houchard et par son chef d'état-major Berthelmy sont rapidement questionnés et critiqués par les autorités politiques. La bataille d'Hondschoote, telle que les généraux la décrivent, est un événement extrêmement confus, un écheveau de séquences tactiques situées dans des lieux et des temps différents qu'il est difficile – pour ne pas dire impossible – de débrouiller. La confusion discursive est à l'exacte image du chaos tactique que les rapports auraient dû ordonner. De plus, les relations sont nécessairement lacunaires : elles insistent particulièrement sur les opérations menées par la division principale, celle commandée par Jourdan où se trouve l'état-major et Houchard, et ignorent les mouvements des divisions de gauche et de droite. On ne

retiendra de ces récits que le thème de l'attaque à la baïonnette qui finit par emporter Hondschoote.

En revanche, on ne trouve pas la mention d'une quelconque manœuvre. Tout se passe comme si les trois journées de bataille n'avaient été qu'une vaste ruée en avant, un combat frontal. On comprend alors les doutes du Comité de salut public et de la Convention qui espéraient une application de la nouvelle doctrine républicaine de la guerre. Précisons le contenu de cette doctrine. En 1793, les Conventionnels retirent la direction stratégique de la guerre au pouvoir exécutif pour la confier à partir de l'été 1793 au Comité de salut public. À cette occasion, l'Assemblée va imposer un nouveau partage des responsabilités et distinguer des échelles de la guerre. La décision stratégique appartient à la Convention (c'est à dire à son Comité de salut public) en tant que représentante du Souverain. Parallèlement, l'autonomie de la décision militaire est affirmée. Il ne revient pas aux Représentants de la Nation de déterminer les plans de bataille ou de campagne au risque de nier une technicité qui garantit la responsabilité et l'efficacité du commandement. Comme l'affirme le « Plan de travail » du 7 mai 1793 qui borne le pouvoir des Représentants en mission, « il faut que [le général] ait une grande liberté, une grande indépendance, si l'on veut qu'il conçoive de grands desseins et d'heureux plans ». Autrement dit, le commandement est une compétence professionnelle qui engage la responsabilité des officiers.

Mais à quelle échelle s'exerce la responsabilité du général en chef ? Peu à peu, au cours

de l'année 1793, s'impose l'idée d'une responsabilité opérationnelle et non tactique. Les débats autour des récits de Houchard et son procès vont consacrer la division tripartite de la direction de la guerre en niveaux tactique, opératique et stratégique. En effet, le Comité de salut public et en particulier Carnot avaient donné la mission stratégique à Houchard de libérer Dunkerque et d'attaquer successivement les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens au droit de Lille. En conséquence, l'état-major de l'armée du Nord fomenta la « manœuvre de Flandre » qui est un vaste coup de faux d'Ouest en Est, visant à battre l'armée anglaise avant de prendre de flanc les Hollandais et les Autrichiens. Il s'agissait en particulier de tourner à Furnes les armées de siège et d'observation commandées par le duc d'York afin de couper leurs lignes de communication et de les anéantir. Cette manœuvre est la systématisation de la « manœuvre de diversion », antienne de 1793. Elle peut être qualifiée de « manœuvre sur les arrières » selon la terminologie d'Hubert Camon – analyste des guerres napoléoniennes⁽¹⁾.

Or, dans ses rapports, le commandement de l'armée du Nord ne présente qu'une rencontre frontale où la tactique est réduite à sa plus simple expression, un combat sans envergure opérationnelle. Les récits s'achèvent sur le constat naïf que l'enveloppement par Furnes n'a pas eu lieu, ce qui semble démontrer l'inefficacité du général en chef. À partir du 15 septembre, Hondschoote apparaît comme un succès tactique mais également comme un échec opérationnel. Il ne s'agit donc pas d'une véritable victoire – étant entendu que le terme doit être réservé aux succès décisifs. C'est pourquoi la Convention finit par considérer que si les soldats ont remporté la bataille, à force de pugnacité, les généraux ont en revanche échoué dans leur mission opérationnelle. Le jugement du Tribunal révolutionnaire⁽²⁾ donne une forme judiciaire à cette doctrine : alors que les soldats remportaient un succès tactique contre l'ennemi, Houchard a mis en jeu sa responsabilité opérationnelle. Il a refusé de tourner les Anglais à Furnes, il a donc refusé d'anéantir les Anglais, il a donc trahi.

Cette mécanique implacable distingue clairement les niveaux tactique et opérationnel, et précise

⁽¹⁾ Lire, sur cet historien, la contribution d'Hervé Drévilion.
⁽²⁾ Sur cette institution, l'ouvrage récent d'Antoine Boulant, *Le tribunal révolutionnaire. Punir les ennemis du peuple*, Paris, Perrin, 2018.



Uniforme d'un gendarme à pied au début des années 1790. Source : musée de la Gendarmerie et site Force publique de la SNHPG, URL : <https://www.force-publique.net/index.php?page=5&ch=&ti=14>

les responsabilités du général en chef qui n'est pas chargé de remporter des batailles mais des campagnes. La bataille d'Hondschoote est donc une victoire discutée par les Révolutionnaires qui permet de consacrer une nouvelle doctrine de la guerre.

La contribution de la 32^e division de la Gendarmerie nationale à la bataille d'Hondschoote

La contribution de la 32^e division n'est pas immédiatement relevée par les contemporains. En effet, ce sont les mémorialistes et les historiens du XIX^e siècle qui soulignent l'importance de la charge de la 32^e division, charge qui aurait décidé du résultat de la bataille. Ils indiquent également les différentes séquences du combat mené par les gendarmes. Le 8 septembre, la garnison de Bergues (dont les gendarmes font partie) effectue une sortie dans le but d'appuyer le mouvement principal contre Hondschoote. L'assaut est mené à travers les étangs formés par l'inondation provoquée par l'ouverture des écluses. Les

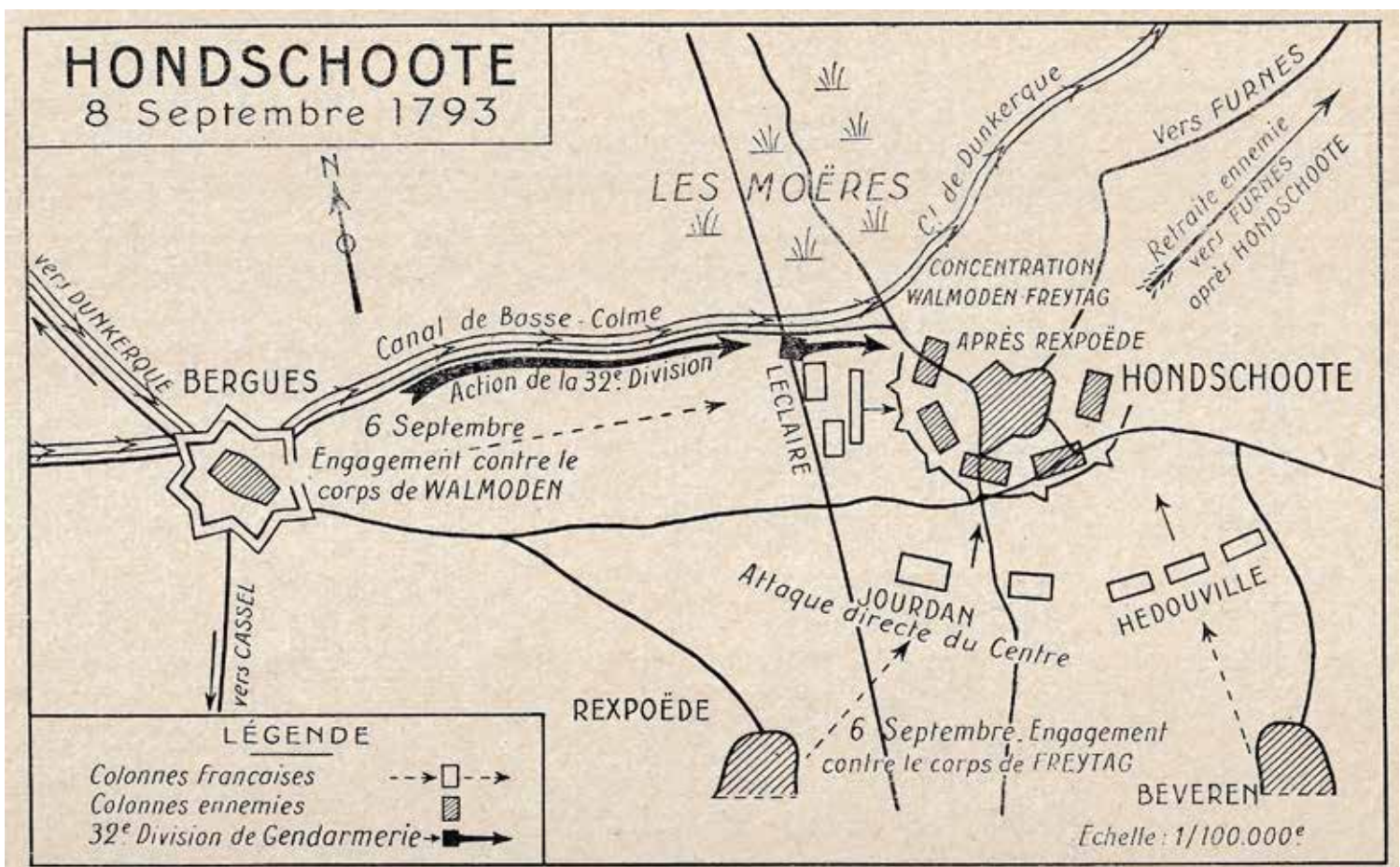
gendarmes auraient eu de l'eau jusqu'à la poitrine⁽³⁾. Arrivés au pied des retranchements d'Hondschoote, ils les auraient escaladés à l'aide de baïonnettes et de sabres fichés dans le talus. Enfin, ils se seraient emparés d'Hondschoote avec les éléments de la colonne Jourdan qui s'étaient ralliés à la faveur de l'offensive de la garnison de Bergues.

Mais cette représentation devenue classique ne s'impose pas d'emblée. En effet, les rapports que le commandement militaire et les Représentants en mission envoient sont loin de consacrer la contribution des gendarmes. Sur vingt-et-un rapports envoyés entre le 8 septembre et 23 septembre 1793, cinq font état de la sortie de la garnison de Bergues et deux seulement mentionnent les gendarmes (l'un des deux

rapports n'est d'ailleurs qu'une pièce annexe qui n'a sans doute pas été lue à la Convention). D'une façon générale, les signataires militaires des rapports ne distinguent pas la 32^e division dans leurs récits. Houchard n'évoque pas une seule fois cette action et si le chef d'état-major Berthelmy indique les « brillantes sorties » de la garnison de Bergues, il ne mentionne ni leur résultat, ni la présence des gendarmes. D'ailleurs, les correspondants qui signalent ces sorties se trompent parfois sur leur finalité : les Représentants Deschamps et Quincy écrivent ainsi que les troupes de Bergues « ont fait de fortes sorties pour faire diversion dans lesquelles ils ont attrapé plusieurs émigrés ». L'action est réduite à une diversion et ses effets paraissent accessoires.

Ce sont des autorités civiles qui évoquent la 32^e division. Les administrateurs de la ville de Bergues, d'une part, et les Représentants en

⁽³⁾ ...ou jusqu'aux genoux ; les versions diffèrent selon les mémorialistes.



Hondschoote, le 8 septembre 1793.

Source : R. Coulin (col.), Historique et traditions de la gendarmerie nationale, EOGN, 1954, p. 120.

mission Hentz et Berlier, d'autre part, signalent, pour les premiers, que « les braves gendarmes ont sauté de vive force à l'arme blanche dans les tranchées [sic] » et, pour les seconds, que la Gendarmerie nationale à pied a tenu « une intrépide conduite ». Ce dernier rapport s'appuie sur le compte rendu, beaucoup plus circonstancié, de Leclaire – l'officier qui commande à Bergues. Mais ce dernier texte ne sera jamais lu à Paris, au ministère, à la Convention ou au Comité de salut public, et il ne sera publié qu'en 1904. Force est de constater qu'il y a peu de rapports sur la contribution des gendarmes à pied compte-tenu du rôle qu'ils auraient joué. Dans la « ruée » anarchique décrite à la Convention, la gendarmerie ne se distingue pas.

La charge de la 32^e avait pourtant toutes les qualités requises pour figurer dans les rapports de combat car elle illustre parfaitement le « système populaire » ou tactique révolutionnaire que le gouvernement républicain défend. Cette tactique doit essentiellement s'appuyer sur le choc et l'initiative des simples soldats. Les rapports représentaient l'occasion de mettre en avant les comportements tactiques dont on souhaitait la généralisation – à travers la valorisation des actions d'éclat individuelles ou collectives. Ainsi, après Hondschoote, les signataires des rapports distinguent⁽⁴⁾ un grenadier et deux volontaires. Ces « citations » avant l'heure promeuvent l'adhésion révolutionnaire, l'abnégation, le choc que l'on oppose au feu et l'initiative des soldats libérés d'une discipline tactique que l'on juge aliénante et inefficace. L'action des gendarmes qui chargent sans tirer un coup de feu et qui improvisent des échelles avec leurs armes aurait donc pu trouver sa place dans les rapports.

Une action passée sous silence

Comment expliquer que cette action n'ait pas été valorisée ?

En 1793 une convergence de facteurs explique le faible retentissement de la charge de la 32^e division. Tout d'abord rappelons que Houchard et Berthelmy décrivent ce qu'ils ont vu et se concentrent sur les mouvements du corps principal Jourdan, au centre. La charge des gendarmes a lieu à l'extrême-gauche du

⁽⁴⁾ Le grenadier Georges qui, amputé de son bras, s'exclame qu'il lui en reste un pour la République et qui suit la charge en chantant la Carmagnole ; le volontaire Soulier, à l'armée depuis deux mois à peine et qui s'empare d'un drapeau ; le volontaire Le Clerc fait de même.

dispositif français. Elle est donc passée sous silence. Par ailleurs Leclaire, qui commande la garnison de Bergues, fait preuve d'une grande réserve épistolaire. L'officier prend le temps de s'adresser aux Représentants en mission Hentz et Berlier, mais il n'envoie pas de rapport au chef d'état-major. Cette lacune ne sera pas réparée car, comme le signale le Représentant Delbrel, certains généraux n'ont pas le temps d'écrire alors que les combats continuent jusqu'au 15 septembre et que la situation ne se stabilise pas avant la bataille de Wattignies en octobre, bataille qui finit par chasser Hondschoote des préoccupations.

Ensuite, relevons la faible proportion de gendarmes dans la colonne sortie de Bergues. L'état du 1^{er} août 1793 indique que la 32^e division est forte de deux cent soixante-cinq hommes (un effectif faible en comparaison des bataillons d'infanterie dont l'effectif se situe à l'époque entre quatre cents et six cents hommes). Il est donc possible que les gendarmes alignés avec les deux mille hommes environ que comprenait la colonne de Bergues n'aient pas été distingués en tant que corps.

Le quatrième facteur est sans doute l'un des plus importants. Il est relatif à la réputation de la gendarmerie en 1793, réputation qui expliquerait le peu d'empressement des autorités à valoriser leur fait d'armes. Le 26 août 1792, dans le contexte de l'invasion prussienne – qui sera arrêtée à Valmy, l'Assemblée décide que des brigades de la Gendarmerie nationale renforceront les armées (divisions à cheval). Or les généraux et les autorités civiles se plaignent particulièrement de ces unités, sur lesquelles pleuvent les accusations : indiscipline, désertion, comportement immoral. La réputation de la gendarmerie, en tant qu'unité combattante, est donc écornée en 1793 – du moins auprès de la Convention et du ministère qui reçoivent des rapports alarmistes.

La 32^e division n'est pas épargnée par le flot de critiques. La désertion n'est pas évoquée mais d'autres problèmes signalent ce corps : en mars 1793, le chef d'état-major Sergueï de l'armée du Nord demande « pour la troisième fois » que les femmes soient renvoyées des corps. L'ordre tarde à être exécuté « notamment [par] le corps de la Gendarmerie Nationale Infanterie. Il est cependant plus que temps que ce corps se soumette aux lois, soit subordonné et qu'il établisse une

discipline sévère sans laquelle tout corps militaire n'est qu'un amas imparfait de gens armés ». En juin 1793, les Représentants Duquesnoy et Carnot se plaignent de l'indiscipline de la division. En effet, à l'occasion d'une pointe sur Furnes, les députés ne sont pas parvenus à arrêter le pillage « enragé » commis après la bataille. Le village d'Adinkerque a même été brûlé par des éléments de la 32^e parce qu'un gendarme y aurait été tué par les habitants. Enfin, en août 1793, Carrion (qui commande à Bergues avant l'arrivée de Leclaire) dénonce le militantisme tapageur des gendarmes qu'il qualifie de « motionneurs ».

Une telle réputation n'est pas flatteuse, surtout dans le contexte de 1793. Les officiers et les Représentants se plaignent souvent de l'indiscipline et de « l'amateurisme » des Volontaires mais les termes utilisés contre les gendarmes dépassent les lieux-communs. Le fait que les Montagnards Carnot et Duquesnoy se joignent au concert de reproches est un mauvais signal. Les généraux, la Convention nationale et le Comité de salut public sont directement prévenus contre l'Arme, et la 32^e division en particulier. En septembre 1793, après la bataille d'Hondschoote, il n'allait donc pas de soi de valoriser les gendarmes à pied de Paris, alors que Carnot est au Comité et que tous les efforts tendent à établir un nouveau cadre disciplinaire pour l'armée – cadre moins tatillon sur le plan tactique mais intraitable à propos du pillage qui met l'armée à la merci des contre-offensives coalisées comme le démontrent de nombreux exemples en 1793. Si la charge de la 32^e division satisfait le « système populaire », l'unité traînait une sulfureuse réputation qui justifiait la réserve des autorités. C'est bien cette difficulté qu'expriment les Représentants Hentz et Berlier. Le 13 septembre, ils indiquent « l'excellente et intrépide conduite qu'a tenue la Gendarmerie nationale à pied » et ils ajoutent : « c'est en se battant en héros que ces braves gens répondent aux inculpations qui leur furent faites autrefois » – allusion directe à la mauvaise réputation des gendarmes.

Enfin l'image politique de la 32^e division et son insertion dans les luttes partisans de 1793 peuvent expliquer que la charge n'ait pas été mise en avant. En effet, au sein de la gendarmerie et de l'armée, les gendarmes à pied représentent une unité hors-normes. En août 1791 puis le 16 juillet 1792, l'Assemblée décide de créer des compagnies de Gendarmerie nationale à pied

composées des « ci-devant Gardes françaises » puis des « vainqueurs de la Bastille ». Ces derniers sont les émeutiers du 14 juillet 1789, recensés par l'Assemblée Constituante. Ils représentent la frange la plus honorée de la sans-culotterie, une population politiquement mobilisée, majoritairement assimilée aux révolutionnaires « prononcés ». Les nouvelles unités de gendarmes à pied ont été créées pour « récompenser les ci-devant Gardes françaises et les vainqueurs de la Bastille des services rendus à la Révolution ». Les compagnies ne peuvent donc recruter de simples citoyens et elles ne sont pas mélangées avec les brigades de gendarmes-soldats. Elles forment les 32^e, 34^e et 35^e divisions. Le 26 août 1792, trois compagnies de « vainqueurs de la Bastille » renforcent la 32^e division qui comprend déjà une compagnie de ci-devant Gardes. La 32^e est donc, avec la 35^e qui servira en Vendée, l'unité des sans-culottes. C'est sans aucun doute, dans toute l'armée française, le corps dont la dimension politique a été la plus affirmée.

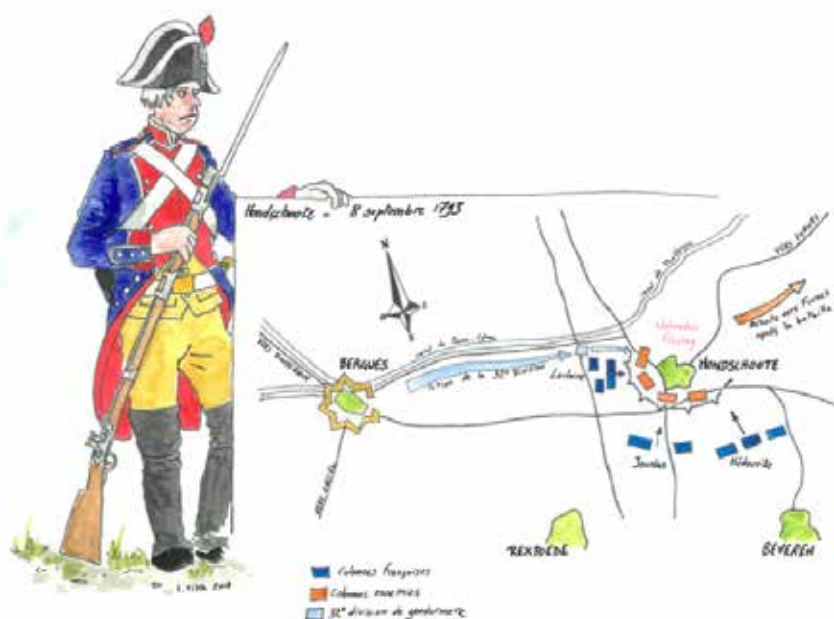
À la lumière de ces précisions organiques, on comprend mieux la réputation de « motionneurs » de la 32^e division : l'uniforme vêtu, les sans-culottes n'abandonnent pas la pratique politique et, si de nombreux « lignards » et Volontaires participent aux réunions des sociétés populaires ou signent des « adresses », ce militantisme semble particulièrement exacerbé chez les gendarmes à pied, qualifiés d'« enragés » par Carnot. Le terme n'est pas neutre car il désigne communément l'aile gauche de la Montagne. Or le contexte politique de septembre-octobre 1793, alors que se forge le premier récit de la bataille d'Hondschoote par les autorités révolutionnaires, n'est pas favorable aux sans-culottes « enragés ». En effet, le pouvoir montagnard entretient des rapports complexes avec le « mouvement populaire ». La Convention nationale doit transiger avec celui-ci et lui donner satisfaction sur certaines revendications, dont la fameuse loi des suspects. Mais la Convention cherche en même temps à contrôler ses éléments les plus radicalisés dont elle craint les excès. Une émeute pourrait provoquer la chute de la Montagne. C'est pourquoi les « enragés » sont éliminés de la scène politique en septembre. L'arrestation de Houchard, la reprise en main du ministère de la Guerre (suspecté d'abriter des « Cordeliers ») peuvent également se comprendre dans ce contexte des luttes politiques. Car si la Montagne redoute la rue, elle craint également que l'armée devienne l'instrument de la faction

la plus radicale. La valorisation de la gendarmerie à pied, unité auréolée du titre de « vainqueurs de la Bastille » mais unité « enragée » dénoncée par Carnot, pouvait paraître inopportune à la Convention alors qu'elle menait en même temps une offensive politique contre les radicaux. Ainsi, le 17 septembre 1793, si la Convention nationale décrète que l'armée du Nord a bien mérité de la patrie, elle ne distingue en revanche pas les gendarmes-sans-culottes alors même que des articles du décret sont consacrés aux actions d'éclat.

Comment le combat discuté d'Hondschoote, dans lequel une unité controversée de la gendarmerie a participé, a-t-il pu être inscrit sur le drapeau en 1913 ? L'inscription est le fruit du travail des historiens et mémorialistes du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. En 1805, Gay-Vernon (ancien adjoint du chef d'état-major Berthelmy et professeur à Polytechnique) écrit un manuel à destination de ses étudiants – le *Traité élémentaire* – dans lequel il revient sur Hondschoote. Pour la première fois, la charge de la 32^e division est décrite dans ses détails tactiques et dans ses effets, fixant une image dont nous sommes tributaires. En revanche, l'ancien officier n'évoque pas la question de la réputation de l'unité, ni même sa composition particulière. Gay-Vernon va être la source d'inspiration de sept ouvrages majeurs d'histoire militaire parus entre 1806 (Jomini) et 1896 (Chuquet). La plupart des auteurs reprennent presque textuellement la description du fait d'arme par Gay-Vernon et signalent la « bravoure », le

« courage », « l'audace » des gendarmes à pied. Mais ils évoquent également leur sulfureuse réputation : la « mutinerie » et « l'indiscipline » sont constamment évoquées (sauf par Jomini). Un retournement a lieu en 1904 : le Service historique des armées publie cette année les *Mémoires inédits de Leclaire*, le commandant de la garnison de Bergues. Le récit qu'il livre de la charge est très détaillé. On apprend entre autres que les gendarmes ont perdu cent dix-sept hommes, tués et blessés – un chiffre impressionnant qui traduit l'engagement. Mais Leclaire, comme Gay-Vernon, n'évoque pas l'indiscipline de la gendarmerie à pied. En 1906, le capitaine Dupuis s'appuie sur Leclaire pour rédiger sa fameuse *Campagne de 1793*, ouvrage qui fait pleinement partie du bagage culturel des officiers – tant la fascination pour les batailles de la Révolution et de l'Empire est grande. Or, Dupuis ne mentionne pas plus que Leclaire la question de la réputation. Par conséquent, lorsque la décision est prise en 1913 de faire figurer Hondschoote sur le drapeau de la gendarmerie, la bataille est pleinement insérée dans la mémoire vivante de l'armée et la réputation de la gendarmerie à pied établie par Dupuis n'est plus prisonnière des luttes politiques de 1793.

Aujourd'hui, il faut souligner la forte portée symbolique de la décision de 1913 par laquelle l'Arme affiche (au sens premier du terme) son attachement à la Révolution qui l'a fait naître – en affirmant sa filiation avec ceux qui firent chuter la Bastille.



Hondschoote, une bataille et sa représentation par un gendarme d'aujourd'hui.
Source : © Colonel Laurent Vidal.